

Potentiel de croissance des indices canadiens; sécurité d'un CPG

CPG portefeuille de rendement optimal BMO^{MD}



Mai 2012 - Série 66

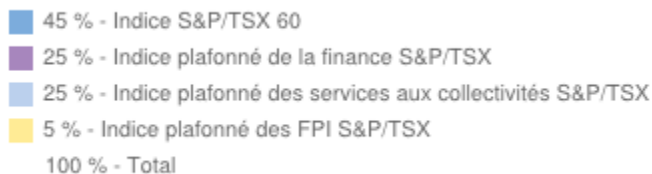
Durée	5 ans
Placement minimal	1000 \$
Taux de participation	45 %

Protection complète du capital

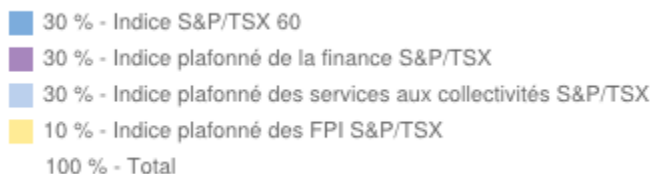
Aperçu

Ce CPG à long terme est un moyen de participer au potentiel de croissance du marché boursier canadien, sans risquer de perdre votre capital initial. Le rendement produit, le cas échéant, est lié au meilleur rendement parmi ceux de trois portefeuilles d'indices boursiers canadiens.

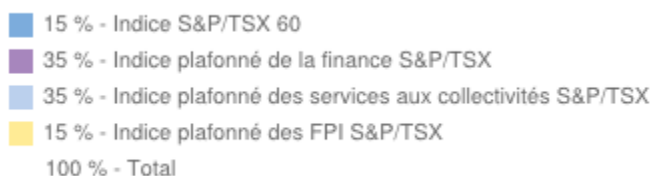
Portefeuille n° 1



Portefeuille n° 2



Portefeuille n° 3



Ce CPG vous convient-il?

Ce CPG pourrait vous convenir si vous :

- ✓ souhaitez diversifier votre portefeuille en y ajoutant un placement à long terme;
- ✓ désirez que votre capital soit protégé;
- ✓ acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier du potentiel de rendement supérieur lié à des indices;
- ✓ n'aurez pas besoin de retirer votre argent avant l'échéance.

Principaux avantages

Le rendement du CPG est lié au plus performant des trois portefeuilles. Vous n'avez donc pas à tenter de deviner lequel obtiendra les meilleurs résultats. Le CPG choisit le plus performant.

- ✓ Protection du capital – Votre placement initial vous est remis en entier à l'échéance du CPG
- ✓ Potentiel de rendement accru lié au plus performant parmi trois portefeuilles d'indices boursiers canadiens
- ✓ Garanti par la Banque de Montréal
- ✓ Admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), jusqu'à concurrence de la limite applicable

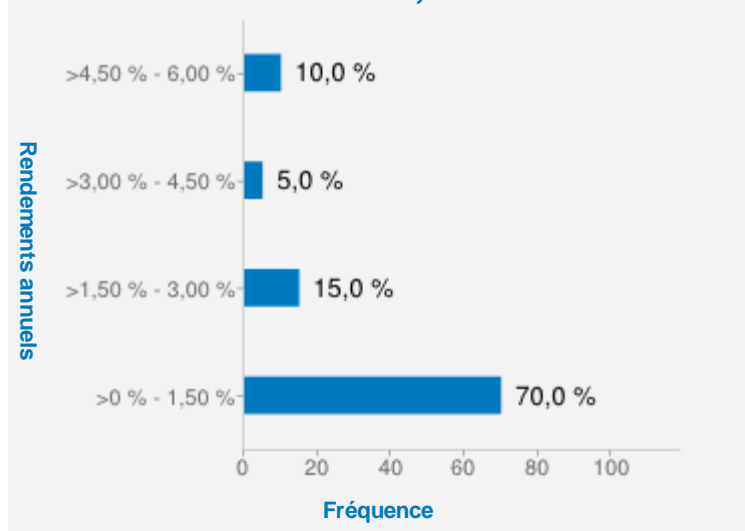
Potentiel de croissance des indices canadiens; sécurité d'un CPG

CPG portefeuille de rendement optimal BMO^{MD}

Résultats hypothétiques

Ce graphique illustre les résultats hypothétiques du CPG portefeuille de rendement optimal BMO. L'axe vertical représente des fourchettes de rendements annuels composés hypothétiques du CPG exprimés sous forme de pourcentages, et l'axe horizontal représente la fréquence à laquelle (ou le nombre de fois que) le CPG aurait, de façon hypothétique, généré un rendement dans une fourchette donnée. Les calculs supposent que les portefeuilles de référence sont les mêmes que ceux de la série actuellement offerte; que le taux de participation utilisé pour calculer les rendements est le même que celui de la série actuellement offerte; que les CPG sont émis mensuellement durant la période indiquée; que la date d'émission correspond au dernier jour ouvrable du mois d'émission; et que la date de calcul de chacune des séries correspond à la cinquième date anniversaire de l'émission. *Veuillez noter que le rendement antérieur des marchés n'est pas indicatif de leur rendement futur.*

CPG émis entre août 2003 et janvier 2007 et venant à échéance entre août 2008 et janvier 2012



Pour communiquer avec nous

Passez à votre succursale de **BMO Banque de Montréal^{MD}** pour parler à un professionnel en placement

Consultez notre site Web au bmo.com/cpgprogressif

Appelez le Centre contact clientèle de **BMO Banque de Montréal**, au 1-877-225-5266

Le CPG portefeuille de rendement optimal BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Le montant en capital du CPG portefeuille de rendement optimal BMO est garanti et remboursable à l'échéance, mais rien ne garantit que le CPG produira un rendement lié à la performance des indices sous-jacents. Le taux de rendement payable pour la durée, le cas échéant, correspond au taux de croissance du portefeuille de référence le plus performant (les portefeuilles de référence sont composés des indices sous-jacents, selon la pondération précisée ci-dessus) pendant la durée du CPG, multiplié par le taux de participation, mais ne peut être inférieur à zéro. Le taux de rendement pour la durée n'est pas un taux de rendement annuel, mais le taux de rendement établi sur la durée entière du CPG. Le taux de croissance de chaque portefeuille de référence correspond au taux de croissance moyen pondéré des indices de chaque portefeuille de référence, selon la pondération précisée ci-dessus. Le rendement de chaque indice est déterminé en calculant la différence en pourcentage entre la valeur de cet indice deux jours ouvrables après la date d'émission du CPG et la valeur moyenne de cet indice à la fin ou vers la fin de chacun des 12 derniers mois précédant le mois d'échéance du CPG. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, déterminer la valeur estimative des parts des fonds d'investissement sous-jacents, remplacer un fonds par un autre fonds ou par un indice boursier canadien, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG portefeuille de rendement optimal BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal. Vous ne pouvez pas inclure le CPG portefeuille de rendement optimal BMO dans votre REER si l'échéance du CPG est postérieure à la date limite de conversion de votre REER en FERR.

« S&P » est une marque de commerce de McGraw-Hill Companies, Inc. « TSX » est une marque de commerce de TSX Inc. La Banque de Montréal est un usager sous licence de ces marques. Le CPG portefeuille de rendement optimal BMO n'est ni commandité, ni cautionné, ni vendu ni promu par Standard & Poor's ou par la Bourse de Toronto, qui par ailleurs ne font aucune déclaration quant à la pertinence de ce placement.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.